

Le service public de l'énergie en Haute-Garonne



Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) est un établissement public local composé de 585 communes membres et de la métropole. Le SDEHG est un outil de mutualisation à l'échelle départementale rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficace et égalitaire pour nos collectivités et nos concitoyens.

Organiser le service public local de l'électricité p2

Développer et rénover le réseau d'éclairage public p3

Accompagner les territoires dans leur transition énergétique .. p3

Les outils à votre disposition p4

Le SDEHG à votre écoute p4

Organiser le service public local de l'électricité

Le SDEHG organise le service public de distribution d'électricité sur le territoire de la Haute-Garonne, hors Toulouse, Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges qui disposent de régies d'électricité. Dans le cadre d'un cahier des charges de concession, le SDEHG confie la gestion de son réseau à Enedis, concessionnaire. Le SDEHG assure le contrôle de la bonne application des dispositions du cahier des charges par Enedis. Le SDEHG et Enedis investissent ensemble pour le développement et l'amélioration des réseaux.

La concession du SDEHG en chiffres

- 500 900 clients
- 14 000 km de réseau basse tension (BT)
- 9 800 km de réseau moyenne tension (HTA)



Améliorer la qualité de l'électricité

Le SDEHG réalise des opérations de renforcement du réseau électrique basse tension sur les communes rurales du département, le restant du territoire relevant de la maîtrise d'ouvrage d'Enedis. Ces opérations permettent d'augmenter la capacité des réseaux électriques et ainsi améliorer la qualité de l'alimentation en électricité des abonnés.

Prise en charge à 100% par le SDEHG

Le SDEHG prend en charge la totalité du coût des travaux de renforcement des réseaux grâce aux aides du Fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Intégrer les réseaux dans l'environnement

Les effacements des réseaux ont pour objet l'intégration des réseaux aériens dans l'environnement. Ils participent à l'embellissement des communes en résorbant, au sein du patrimoine urbain et rural, les ouvrages construits sur des poteaux disgracieux. Ces opérations contribuent également à l'amélioration de la qualité du réseau électrique et au renouvellement des installations d'éclairage public vétustes.

Prise en charge de 80 à 90% par le SDEHG

Le SDEHG prend en charge 80% du montant HT des travaux d'effacement pour les communes de plus de 500 habitants et 90% pour celles de moins de 500 habitants, dans la limite d'un plafond annuel de travaux fixé par les instances du Syndicat.

Raccorder les nouveaux usagers

Les raccordements permettent l'alimentation en électricité des nouvelles habitations et des nouveaux équipements publics. Le SDEHG réalise les raccordements des consommateurs d'électricité pour les puissances inférieures à 250 kVA sur le territoire des communes rurales ainsi que les équipements communaux. Le raccordement des autres installations est réalisé par Enedis.

Prise en charge à 40% par le SDEHG

Le SDEHG finance 40% du coût des travaux, réduisant ainsi la participation de l'utilisateur à 60% du barème national Enedis. Le coût du raccordement électrique des équipements communaux est financé par le SDEHG à 70%.

Développer et rénover le réseau d'éclairage public

Le SDEHG assure les travaux de développement et de rénovation du réseau d'éclairage public des communes. Une priorité est donnée à la rénovation des installations d'éclairage vétustes pour accélérer le rythme de leur renouvellement et ainsi générer d'importantes économies d'énergie.

Une économie d'énergie moyenne de 78% est réalisée par opération de rénovation de l'éclairage public.

Le SDEHG réalise également des travaux connexes pris en charge à 50% du montant HT des travaux (feux tricolores, éclairage de terrains de sport non couverts...).

Le SDEHG assure également la maintenance gratuite du parc d'éclairage public des communes.

Le parc d'éclairage public en chiffres

- 247 800 points lumineux
- 13 500 coffrets de commande
- 360 feux de signalisation

Prise en charge à 80% par le SDEHG

Le SDEHG prend en charge 80 % du montant HT des travaux inscrit au programme, sauf cas d'accident, de vandalisme ou de catastrophe naturelle.



Accompagner les territoires dans leur transition énergétique

Le SDEHG accompagne les communes dans la mise en place d'actions favorisant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les diagnostics et conseils en énergie

Le SDEHG réalise des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Il accompagne également les communes sur leurs projets de transition énergétique (rénovation du patrimoine bâti, création d'un réseau de chaleur, installation photovoltaïque, etc.).

Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Le SDEHG propose un service de recharge de véhicules électriques composé de 100 bornes de recharge réparties sur le département. Chaque borne est équipée de 2 points de charge et permet une recharge de type accéléré (22 KVA).

La coordination des actions locales de transition énergétique

Le SDEHG est également garant de la gouvernance de la Commission consultative de l'énergie qui articule les projets des intercommunalités avec les compétences du Syndicat d'énergie pour une mise en œuvre optimisée de la politique énergétique locale.

L'achat groupé d'électricité

Le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA. Afin de favoriser les énergies renouvelables, les membres du groupement sont incités à choisir de l'électricité d'origine 100% renouvelable.

Les outils à votre disposition

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des services proposés aux communes, le SDEHG développe des outils numériques permettant de suivre l'avancement des projets en cours et de gérer l'éclairage public.



La cartographie des réseaux

Accessible via www.sdehg.fr, la cartographie des réseaux d'éclairage public et d'électricité permet aux communes de déclarer des pannes d'éclairage public, de consulter le positionnement des réseaux et d'éditer des plans.



L'outil de suivi des projets en cours

Accessible via www.sdehg.fr, l'outil de suivi des projets en cours propose aux communes d'accéder aux informations relatives à l'avancement de leurs projets, qu'il s'agisse de travaux sur l'éclairage public, sur le réseau de distribution d'électricité ou sur des projets de transition énergétique.



Le catalogue d'éclairage public

Accessible via www.sdehg.fr, l'outil de présentation des réalisations du SDEHG permet de découvrir et localiser des exemples de réalisations d'éclairage public. Il contient également toutes les prescriptions du SDEHG en matière d'éclairage.



L'application « SDEHG Éclairage public »

L'application mobile est disponible en téléchargement gratuit sur Google Play et App Store. Elle permet de déclarer une panne sur le réseau d'éclairage public au pied du lampadaire concerné.

Le SDEHG à votre écoute

Le Président, les membres du Bureau et les équipes du SDEHG sont à votre écoute au quotidien. Les différentes rencontres organisées tout au long de l'année et les permanences sur le territoire permettent d'entretenir une relation de proximité avec tous les élus.

Les rencontres

- les réunions du **Comité Syndical** composé de 245 délégués issus des territoires.
- les réunions des **52 Commissions Territoriales** composées des représentants des communes.
- les **permanences à Saint-Gaudens** organisées une fois par mois.

Les points de contact

- par téléphone : **05 34 31 15 00**
- par mail : contact@sdehg.fr
- sur internet : www.sdehg.fr
- par courrier : SDEHG - 9 rue des 3 Banquets
CS 58021 - 31080 Toulouse Cedex 6